



جامعة بجاية
Tasdawit n'Bgayet
Université de Béjaïa

Systeme LMD : **Organisation des études &** **Tutorat**

Département de Tronc Commun des Sciences de la Nature
Facultés des Sciences de la Nature et de la Vie
Université A/MIRA de Bejaia

Plan

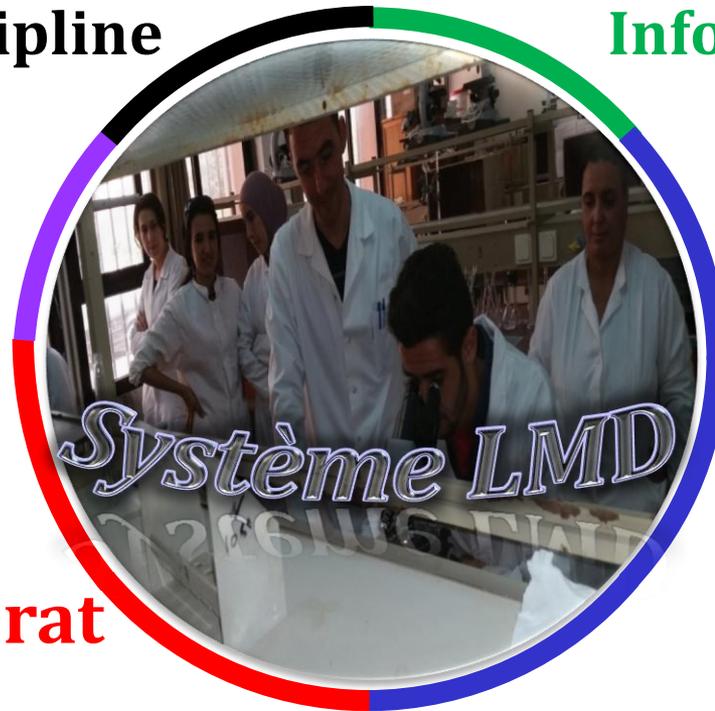
**5- Conseil de
discipline**

**1-Contact &
Information**

**4- Congé
académique**

3- Tutorat

**2- Organisation
des études**



Où est ce que je
peux trouver
l'information?

Elearning

<http://elearning.univ-bejaia.dz/>



Affichage mural



Contact & Information



L'équipe du département TCSN

Mail : departementtcsn@yahoo.fr

1

**CONTACT &
INFORMATION**

ORGANISATION DES
ÉTUDES

TUTORAT

CONGÉ
ACADÉMIQUE

CONSEIL DE
DISCIPLINE

Année Universitaire

Semestre I

Unité d'enseignement
Fondamentale

Unité d'enseignement
méthodologique

Unité d'enseignement
de découverte

Unité d'enseignement
Transversale

Semestre II

Matière III

Matière II

Matière I

Cours

TD

TP

Sortie P

1.1 Programme de 1^{ère} Année (L1) SNV

	Unités d'enseignements (Modules/Matières)	Volumes Horaire	Coef	Crédits S/U	Crédits Unités
S e m e s t r e I	Unité d'Enseignement Fondamentale : UEF 1.1 • Chimie générale et organique • Biologie cellulaire	67h30 90h	3 4	6 9	15
	Unité d'Enseignement Méthodologie : UEM 1.1 • Mathématique, Statistique Informatique • Techniques de Communication et d'Expression I (TCE I) en Français	67h30 45h	2 2	5 3	8
	Unité d'Enseignement Découverte : UED 1.1 • Géologie	67h30	3	5	5
	Unité d'Enseignement Transversale : UET 1.1 • Histoire Universelle des Sciences Biologiques	22h30	1	2	2
	Total	360	15	30	30
S e m e s t r e II	Unité d'Enseignement Fondamentale : UEF 2.1 • Thermodynamique et Chimie des Solutions • Biologie Végétale • Biologie Animale	67h30 67h30 67h30	3 3 3	6 8 8	22
	Unité d'enseignement Méthodologie : UEM 2.1 • Physique • Techniques de Communication et d'Expression II (TCE II) en Anglais	45h 45h	2 2	4 2	6
	Unité d'Enseignement Transversale : UET 2.1 • Méthodes de travail	22h30	1	2	2
	Total	355	14	30	30

Assiduité

Règlement

- **Présence au TD et TP obligatoire**
- 3 absences non justifiées ou 5 même justifiées entraînent l'exclusion de la matière
- TP raté = 00/20. Absence non justifiée à 1/3 de TP entraîne l'exclusion de la matière.

Toute absence doit être justifiée dans un délai <72h.

Justification acceptée:

Décès, mariage de l'intéressé, maternité, hospitalisation, maladie (**arrêt de travail**), convocation officielle.



Suivi des enseignements

- Les comités pédagogiques CP.
- Les étudiants doivent élire des délégués.

Règlement

- **Avoir une moyenne annuelle > 10 pour avoir les 60 crédits.**

- **Si la moyenne annuelle < 10 : Il faut valider au minimum 30 crédits avec un seuil de 10 crédits dans l'un des semestres.**

Progression dans les études L1 en L2

- L'étudiant ne peut séjourner plus de 5 ans dans le cycle Licence.

Droits de l'étudiant

Règlement

- ✓ En cas **d'absence justifiée à un TP**, l'étudiant ouvre droit à un rattrapage dans la mesure du possible
- ✓ En cas **d'absence justifiée à un Examen**, l'étudiant ouvre droit à un examen de remplacement
- ✓ Après les évaluations, l'étudiant ouvre droit à des **examens de rattrapage** pour les matières non acquises des unités non acquises.



TUTORAT

- ✓ **TUTORAT** : Moyen supplémentaire au service de l'étudiant!
- ✓ Il consiste en l'attribution d'un **enseignant tuteur**, pour chacun des étudiants, durant l'année universitaire.
- ✓ Le rôle du tuteur est d'apporter des réponses aux difficultés pédagogiques, administratives et même disciplinaires que pourrait rencontrer l'étudiant dont il s'occupe (**l'accompagner dans ses études par des conseils**)



NEW



**Bureau
d'écoute**

Un bureau d'écoute et d'orientation, composé d'enseignants des différents départements, est mis à la disposition des étudiants.

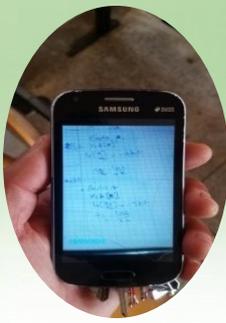
- ✓ Ce bureau est chargé de l'accueil, de l'écoute et de l'orientation des étudiants qui souhaitent améliorer leur scolarité.



CONGÉ ACADÉMIQUE

L'étudiant peut **suspendre son inscription**
pour raison exceptionnelle :

- Maladie chronique invalidante
- Maternité
- Service national
- Obligations familiales



CONSEIL DE DISCIPLINE

Un conseil de discipline statue sur toutes les infractions commises par l'étudiant.

- Les sanctions applicables aux infractions sont fixées selon le type de l'infraction (1^{er} degrés, 2^{ème} degrés...)